



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE AINSI
MONT VERRONS PROSPÉRER LES FILS DE ST. LAURENT
(S. SULTZ)



LABELLE

Abonnement : Un an (Canada)..... \$1.00
" (Etats-Unis)..... 1.50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR :
JULES-ÉDOUARD PRÉVOST
SAINT-JÉROME (Terrebonne) P. Q.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
ANDRÉ MAGNANT

Annonces : 1/4 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne agate, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes.

LE VERDICT DU PEUPLE

Le résultat des élections du 23 juin est un nouveau triomphe pour le gouvernement de sir Lomer Gouin. Sa majorité, comme en 1916, est écrasante. Sept conservateurs, seulement, ont été élus, dont deux par acclamation, le jour de la nomination. Deux candidats ouvriers, qui sont des libéraux, ont aussi remporté la palme. Soixante-dix libéraux ont été élus.

De sorte que la majorité établie du gouvernement est de 73, sur une représentation de 82 députés.

En définitive, l'opposition conservatrice comprendra encore moins de membres qu'au dernier parlement. Avant les élections, les députés conservateurs étaient MM. Sauvé, (Doux-Montagnes), D'Autheil, Charlevoix, Gault, (St-Georges), Smart, (Westmount), Tansy, (Sainte-Anne), et Turcotte, (Lac Saint-Jean).

Il s'étaient alors au nombre de six, mais maintenant ils ne seront plus que cinq : MM. Sauvé, Gault, Renaud (Laval), Dufresne (Joliette) et Smart, celui ne reconnaissant pas M. Sauvé pour chef.

MM. Lacombe et Laurendeau, élus comme ouvriers dans Dorion et dans Maisonneuve, sont des libéraux. M. Goudreau, élu dans Chicoutimi, est aussi un libéral.

Nous regrettons que le comté de Laval n'ait pas élu M. Thibaut Rinfret, qui a fait une lutte digne de son caractère et de son talent, et qui a succubé sous le poids des préjugés populaires soulevés contre lui.

Les électeurs de Laval s'apercevront avant longtemps de l'erreur qu'ils ont commise en préférant une nullité dorée à un homme de valeur comme M. Rinfret.

Sir Lomer Gouin, s'est déclaré en ne

peut plus satisfait du vote de confiance que lui a donné le peuple de la bonne vieille province de Québec. Certaines victoires de ses candidats lui ont fait particulièrement plaisir.

Voici ce qu'il a dit :

" Notre appel au peuple a été entendu, il a été compris, et nous avons la satisfaction de constater qu'il a été approuvé. "

" C'est un grand témoignage de confiance que les électeurs nous donnent et nous allons travailler à leur démontrer que nous en sommes dignes. "

" Nous allons maintenant nous mettre à l'œuvre pour réaliser le programme que nous avons soumis à la province, programme de reconstruction d'après-guerre, de paix et d'harmonie entre tous les citoyens. "

" On continue d'avoir confiance en sir Lomer Gouin ; son passé est là pour prouver qu'il n'a jamais fait de promesses qu'il n'ait tenues. Son programme qu'il a énoncé au peuple, il s'efforcera de le réaliser ; seulement, il ne le pourra qu'en autant qu'on l'aidera. "

Que dès maintenant on envisage l'avenir de notre province et de notre ville avec confiance et assurance même, car les motifs et les raisons de nos espoirs sont innombrables.

Aucune autre province ne peut en ce jour regarder l'avenir avec plus d'optimisme que le vieux Québec, car tandis qu'ailleurs les populations et les gouvernements ne savent plus où ils vont, le peuple et le gouvernement de chez nous s'avancent avec enthousiasme dans la grande voie d'une nouvelle ère de progrès économique et social.

pour annoncer la bonne nouvelle.

Comme le coq, la province de Québec ne se laissera pas tromper par cette vieille fripouille du parti conservateur. Conservateur ou unioniste, c'est blanc bonnet ou bonnet blanc. Nous les avons vus à l'œuvre trop longtemps et Rogers ne nous fera jamais croire qu'il peut être animé de bonnes intentions à notre égard. On le connaît trop pour l'avoir trop vu.

o o o

M. Pierre Casgrain, de Charlevoix, appuie surtout sur l'apathie du gouvernement qui n'agit que lorsqu'il est absolument obligé de le faire et trop souvent lorsqu'il est trop tard pour agir.

Il s'attache surtout à démontrer que les actes du gouvernement ont toujours eu pour but d'avantager certaines catégories d'individus au détriment du peuple tout entier. Parlant des propriétaires et en particulier des propriétaires d'entrepôts frigorifiques, il dit : " En Bohême, ces gens sont pendus haut et court mais ici non seulement nous ne les pendons pas, mais nous les décorons, nous en faisons des chevaliers et nous les confondons avec les gens respectables. "

o o o

M. Stacey a trouvé une raison fort curieuse pour appuyer les propositions budgétaires de M. White, et c'est qu'il ne voudrait pas voter comme les libéraux qui, d'après la version de cet homme éclairé, ont refusé de faire leur devoir durant la guerre. Telle est l'intelligence de la moyenne partie des députés unionistes.

Incurie criminelle

Tout le monde sait aujourd'hui que les Anglais se régalaient de notre lard, notre bacon, notre beurre, notre boeuf, notre fromage et nos pommes, qu'il paye ces denrées bien meilleur marché que nous et que nous avons ici des gens qui crévent de faim.

Voici un autre exemple de l'incurie criminelle de notre gouvernement protectionniste.

Lisons le texte d'une dépêche de Londres en date du 11 de ce mois.

" Les autorités canadiennes d'outre-mer vont présenter à l'Armée du Salut 1,500,000 tonnes de poisson du Canada. On avait pris des dispositions durant la guerre pour le ravitaillement des soldats canadiens avec du poisson, mais on en a trouvé de trop en Angleterre. Depuis quelque temps, le pays paye 400 piastres par jour pour l'emballage de ce poisson, ici. On a essayé de le vendre, mais sans succès. Finalement il a été décidé de le donner à l'Armée du Salut qui en fera la distribution. "

Ainsi, pendant que nous payons les poissons les plus communs 20 et 25 cents la livre, un million et demi de tonnes de notre poisson est donné à une institution de charité parce que personne n'en veut en Angleterre.

C'est facile à croire, les cockneys et les autres affamés de Londres payent 38 cents le bacon que nous payons 65. Pourquoi iraient-ils manger du poisson ?

Nos amis les Anglais ont la bouche trop fine pour cela.

Simple comparaison

M. Cannon, à qui Charles-Quint n'a pourtant jamais rien fait, s'est permis d'établir une comparaison entre lui et ce qui nous sert de premier ministre.

C'est court mais excessivement juste.

Monsieur l'Orateur, je termine, Charles-Quint, roi d'Espagne, empereur du Saint-Empire romain, ayant allumé les guerres religieuses dans toute l'Europe, renonça à son trône chancelant et se retira dans un couvent, où il avait l'habitude de méditer sur la vanité des choses humaines. On rapporte que le très honorable premier ministre de ce pays (sir Robert Borden) renoncera bientôt à sa royauté éphémère et se retirera dans la somptueuse ambassade de Washington, où il sera en mesure de contempler le dé-arrai dans lequel il a jeté son pays. Puisse-t-il réunir bientôt ses fidèles partisans pour la scène des adieux. La population canadienne prie avec fervor afin qu'il amène avec lui, à titre de membre du personnel de l'ambassade, ses ouvriers de malheur et ses compagnons d'incompétence.

France-Amérique

Le numéro France-Amérique de juin 1919, (livraison France-Canada) publie un important article de l'honorable Raoul Dandurand, sénateur fédéral du Canada, sur sir Wilfrid Laurier et la politique canadienne. — M. Jacques Bardoux, professeur de l'École des Sciences politiques, donne un exposé d'ensemble des relations commerciales franco-canadiennes. — Le major Olivier Asselin, attaché à la délégation canadienne à la Conférence de la paix, montre quel doit être le rôle de la France dans la formation d'une élite canadienne-française. — Les chemins de fer nationaux du Canada et le rachat du Grand Trunk Railway font l'objet d'un article de M. F. Guillet, agrégé de l'Université. — M. Georges Chabaud, avocat à la Cour de Paris, examine les rapports de la France et du Canada en matière de propriété littéraire, artistique et intellectuelle.

Cette livraison contient en outre une chronique abondante sur la vie économique, commerciale et financière (politique économique, finances, industrie, agriculture, mines, etc.) ; — la vie intellectuelle, sociale et artistique (immigration, main-d'œuvre et mouvement ouvrier, vie chère, etc.) ; — la vie politique et internationale (session parlementaire d'Ottawa, trimestre au Canada, etc.) ; etc., etc.

toute puissante influence devait s'étendre aux Etats balkaniques en proie à des guerres intestines. On le fait partir pour la Russie, et nous le voyons debout sur les plages lointaines de l'île de Prinkipio, porteur d'un message de conciliation aux robustes descendants de Gengis-Khan et aux sanguiers partisans de Lénine. Mais, assez, monsieur l'Orateur, de ce ridicule camouflage, assez de cette grotesque mise en scène. Le premier ministre de notre pays a eu autant à faire dans le règlement des difficultés européennes qu'en a l'honorable député de Digby Annapolis (M. Davidson) dans l'abaissement du coût de la vie.

Quel a été, monsieur l'Orateur, le résultat de la conférence de la paix au point de vue du Canada ? Qu'y avons-nous gagné ? Tous les pays représentés à la conférence ont obtenu quelque chose. L'Angleterre aura l'Egypte, de nouveaux territoires en Asie, et une partie des colonies allemandes. Chacune des autres dépendances de l'empire britannique s'est assurée quelque avantage. L'Afrique Sud héritera de quelques-unes des colonies allemandes, l'Australie de quelques îles, et la Nouvelle-Zélande de son territoire. Et nous, monsieur l'Orateur, qu'obtiendrons-nous ? Si nous est concédé la moindre chose, ce sera un morceau de la banquette du Groënland !

Sept millions de plus pour la milice

(Du Canada)

Nous avons déjà protesté contre le bill du ministre de la milice qui veut doubler l'armée permanente du Canada durant la paix ; ce bill est maintenant devant la Chambre et nous avons vu avec grande satisfaction les leaders libéraux s'y opposer énergiquement.

Il y a quelques jours, un organe conservateur nous reprochait de nous montrer excessifs sur ce point. Il prétendait que cette augmentation n'était destinée qu'à porter de cinq mille à dix mille le nombre de nos militaires et il ajoutait que c'était là une mesure presque anodine qui ne mériterait pas la protestation avec laquelle nous l'avions accueillie.

Mais nous savions bien sur quel terrain nous étions. Et nous avons maintenant la déclaration formelle du ministre de la milice que cette augmentation comportera dans la dépense SEPT MILLIONS de plus par année.

On voit donc que nous avons raison de nous inquiéter.

Au lendemain de la guerre et alors que de tous côtés les énergies sont sollicitées par des œuvres de paix et de reconstruction, il serait absurde d'augmenter les cadres de notre milice.

Et ce, pour plusieurs raisons :

D'abord pour la question même du principe. En Europe, de tous côtés, on parle de désarmement et ce n'est pas en Amérique, où nous avons toujours été assez libres de militarisme qu'il faille entrer dans cette voie à l'heure actuelle.

En plus, les cinq mille hommes que l'on veut ajouter à notre milice seraient beaucoup plus utiles à notre pays, dans les usines ou dans les champs, à faire de la bonne et saine production au lieu de s'ankyloser dans la vie militaire. Il y a peut-être un certain nombre d'officiers qui voudraient bien continuer à porter du galon, mais cette considération doit disparaître en face des exigences plus sérieuses de l'heure.

Enfin, qui niera qu'avec les chiffres actuels de notre dépense fédérale que l'on devrait chercher à restreindre de toute façon, sept millions par année sont encore une somme considérable, d'autant plus qu'avec le gouvernement actuel, quand on demande sept, cela finit toujours par coûter dix.

Pour toutes ces raisons, raisons de paix, de production et d'économie, nous protestons contre cette proposition d'augmenter le chiffre de notre milice et nous comptons que le parti libéral tout entier continuera sa lutte contre cette mesure inutile et encombrante.

Aux électeurs du comté de Terrebonne

Messieurs,

Ce serait oublier le plus impérieux des devoirs que de ne pas vous offrir mes plus sincères remerciements pour la marque de très grande confiance que vous m'avez donnée en m'élevant par acclamation votre représentant à la législature provinciale.

Si j'ose croire à cet hommage, je suis bien aussi qu'il s'adresse surtout au premier ministre de notre province à qui il vous plaisait de manifester votre reconnaissance pour l'administration saine et sage qu'il a faite de nos finances depuis 1905.

Votre geste, messieurs les conservateurs, de ne pas mettre un candidat en opposition, servira d'exemple pour prouver que si trop souvent la politique cause déboires et tristesse, elle offre aussi de très consolantes satisfactions.

Maintenant que la période d'hésitation électorale est passée, unissons nos efforts dans le but d'assurer au comté son développement et sa prospérité.

Mettons-nous donc à l'œuvre sans tarder. Sans l'appui de votre énergie et de votre volonté, mes efforts risqueraient d'être vains, mais avec cet appui puissant, nous réussirons, j'en suis certain, à obtenir le résultat que nous attendons tous avec enthousiasme.

La session fédérale terminée, monsieur Jules-Edouard Prévost et moi ferons la visite du comté, désireux que nous sommes de vous témoigner notre gratitude en recherchant les besoins des différentes paroisses auxquels nous pourrions répondre.

Une fois encore, merci. Je ne méritais pas si grand honneur, mais je m'efforcerais de m'en rendre digne.

Veuillez accepter l'expression de ma reconnaissance et de mon entier dévouement.

ATHANASE DAVID

Le climat ensoleillé de la France attire depuis longtemps nombre de touristes canadiens. Plusieurs de nos soldats ont séjourné dans les belles régions de la Normandie, de l'Artois et de la Picardie, dont une partie a échappé, grâce à Dieu, à la rage de destruction germanique ; beaucoup ont visité Paris, Nice et d'autres lieux enchanteurs. Cependant, si l'on questionne nos vaillants rapatriés sur leur préférence, ils répondent unanimement : Vive le Canada !

Le dollar canadien subit un escompte de 3 % aux Etats-Unis. L'orgueil national devrait nous engager à restreindre nos dépenses chez nos voisins et à les réserver, autant que possible à notre pays.

Echos du Parlement d'Ottawa

LE DEBAT SUR LE BUDGET

Après le discours de M. Crerar et la réponse du gouvernement prononcée par M. Calder, nous devons signaler les discours de M. Lemieux, Cannon et Casgrain.

Le discours du ministre de l'immigration a dû lui coûter cher, mais il est probable qu'il lui coûtera plus cher encore le jour où il se retrouvera devant ses électeurs. On ne peut pas dire que M. Calder a trahi, car il est resté fidèle à ceux qui l'ont acheté, mais il est certain qu'il s'est assis avec la plus grande désinvolture sur les recommandations de ses électeurs. Chez cet émule de Sifton, le picotin ministériel vaut mieux que la parole donnée, la franchise ou l'honneur. M. Louis Cannon ne le lui a pas envoyé dire.

o o o

Le discours de M. Crerar a été frappé au coin du bon sens et de l'honnêteté. Il explique comment il a cru servir le pays en faisant partie du gouvernement soi-disant d'union et comment il y est demeuré tant qu'il a cru que ce gouvernement voulait servir le peuple et le pays. Du jour où il s'est aperçu que la combinaison de nos unionistes ne tendait qu'à servir les richards et à en faire payer les frais au peuple ; quand il a constaté que ce gouvernement ne voulait adopter aucune réduction de tarif qui vaille la peine, il a remis son portefeuille au premier ministre.

L'ancien ministre de l'agriculture a montré clairement que les droits imposés sont entièrement volés au peuple qui paye. Les manufacturiers font des fortunes hontuses et les grandes compagnies vendant des articles de première nécessité payent des dividendes ridicules sur des actions données jadis en primes à leurs anciens actionnaires. Il a cité le bilan de quelques compagnies et cela suffisait pour démontrer que le gouvernement s'entend avec l'Association des manufacturiers pour mettre le pays en coupe réglée.

o o o

M. Calder n'a pas osé se prononcer ouvertement — on comprend que c'est impossible pour un type comme lui — et il a même admis que le tarif pourrait être encore diminué sans que le pays en souffre. Cependant, il croit que le Ciel lui a donné pour mission de demeurer dans le ministère jusqu'à la fin de la démolition.

Nous sommes donc fixés sur la démission de M. Calder. Elle aura lieu le jour où le dernier de nos soldats reviendra au Canada. Tant qu'il restera quatre hommes et un caporal quelque part en Angleterre, en Sibérie, en Turquie, en Abyssinie ou ailleurs, le devoir de M. Calder est de se tenir dans le cabinet et d'engager au budget à raison de \$9,500 par an.

Quand le dernier soldat rentrera, M. Calder sortira.

o o o

L'honorable Rodolphe Lemieux a rem-

porté un vif succès, ce qui ne change guère à l'habitude et son discours a été à la fois intéressant et instructif. Voici quelques-unes de ses propositions pleines de sens et de vérité :

Les hommes naissent et passent, mais le pays demeure ; le Canada demeure avec ses problèmes quelquefois hérissés de difficultés formidables. Comment pourrions-nous les résoudre ? Avec mon honorable ami de Russell, M. Murphy, je dirai : commençons par l'essentiel. Pour solutionner les plus graves des problèmes qui se dressent aujourd'hui devant le Canada, il faut avant tout rétablir les institutions représentatives. Donnons au Canada le gouvernement responsable. Durant la guerre, nous avons mis au rancart tous les idéals britanniques en matière de gouvernement et ce qui a davantage contribué à faire de votre humble serviteur un libéral fort détaché de l'ancien libéralisme, c'est le spectacle de soi-disant libéraux faisant cause commune avec les ennemis du gouvernement représentatif afin de le détruire. Trêve donc à tout gouvernement par décrets du conseil, quand le Parlement siège.

N'oublions pas cette vérité élémentaire : que le cabinet n'est qu'un comité de la Chambre des communes ; il n'est qu'un comité du Parlement responsable au Parlement. Revenons aux anciens usages du Parlement, car c'est notre droit d'aînesse, à titre de citoyens britanniques et d'hommes libres. Abrogeons à bref délai la loi des élections en temps de guerre qui est une tache imprimée à nos statuts. Abolissons ces commissions qu'on crée par douzaines chaque mois. Lançons les brevets, monsieur l'Orateur, pour les élections partielles bien trop en retard et revenons à l'ancienne loi électorale. Voilà ce qu'il faut faire avant tout, si l'on veut résoudre les nombreux et épineux problèmes qui se présentent aujourd'hui.

L'autre question de haute importance est notre énorme dette publique. Assoir notre crédit national sur une fondation sûre, telle est la première condition essentielle à un bon gouvernement. L'autre jour, le ministre des finances nous a dit sa pensée sur cette question : " Production et économie ", s'est-il écrié. C'est un excellent mot d'ordre, mais le gouvernement doit pratiquer ce qu'il enseigne et je prétends qu'il n'en a rien fait. La situation financière du gouvernement n'a rien d'agréable, envisagée rétrospectivement ou en perspective. Comme nous l'a dit l'autre jour, le ministre des finances, notre dette globale de guerre atteint, en chiffres ronds, 1327 millions. Durant la guerre, notre dette nationale s'est grossie de 1580 millions. Nous avons un découvert de 257 millions. Sur cette somme nous avons dépensé 80 millions à compte du capital. Nous avons dépensé 77 millions au-delà de nos dépenses courantes. Voilà une mauvaise situation financière. Si l'administrateur d'une compagnie particulière, en pareilles circonstances, présentait pareil bilan, on s'écrierait qu'il mène sa compagnie tout droit à la banqueroute.

La fin du discours de M. Lemieux a été amusante par une allusion qu'il a faite aux menées de Bob Rogers dans la province de Québec. Il compare ce personnage au renard annonçant au coq que tous les animaux ont fait la paix et qu'il est venu l'embrasser. Le coq ne se laisse pas prendre et fait fuir le renard en lui répondant qu'il voit venir deux chiens, sans doute

Dangers des rebuts

" Un tas de rebuts en feu et 1,500 personnes sont privées de leurs foyers ; les dommages sont évalués à \$500,000 ". C'est ainsi qu'une annonce de journal décrit un désastreux incendie, qui n'aurait jamais dû éclater.

On constate d'une extrémité à l'autre du Canada cette sorte de négligence qui cause de telles conflagrations. Il suffit pour cela d'une allumette, d'un bout de cigarette ou de cigare non éteint, ou d'une étincelle échappée d'une cheminée.

Ceux qui sont chargés de la sécurité du public ne se rendent pas toujours compte des dangers qui menacent nos cités et nos villes. A toute minute du jour ou de la nuit, les tas de rebuts, abandonnés dans les cours ou les terrains vagues, peuvent engendrer des feux qui dévorent nos demeures, nos ateliers et parfois la vie de nos enfants.

Est-ce trop demander aux citoyens que d'empêcher à l'avenir l'entassement de rebuts, composés de boîtes d'emballage, de papier, de déchets, de chiffons, etc. ?

Enfants et Allumettes

On rapporte du district de Runnymede un autre décès dû à la négligence coupable des parents, qui laissent des allumettes à la portée de jeunes enfants. La petite Annie Nowiski, âgée de six ans, jouait un jour avec des allumettes ; elle s'amusa à faire brûler des poignées de paille sur le plancher de la cuisine. Le feu se communiqua à ses vêtements, elle courut se cacher dans son lit, craignant une correction de la part de son père. Au moment de se mettre sous les draps, sa robe était en feu ; bientôt tout le lit fut en flammes ; une épaisse fumée rempli la chambre et suffoqua l'enfant. — Regina Leader. 15 mai.

Les enfants joueront avec le feu, lorsqu'ils pourront se procurer des allumettes ; cet élément les fascine ; ils n'en connaissent pas les dangers.

Votre petite fille peut-elle mettre la main sur des allumettes ? Si oui, elle est exposée à devenir la prochaine victime du feu.

Manquerons-nous de charbon ?

Par la voix du commissaire du combustible le gouvernement nous annonce froidement qu'il y aura probablement une disette de charbon l'hiver prochain et il donne pour raison que des mines d'anthracite sont fermées. Pourquoi le sont-elles ?

Parce que les commandes ne sont pas venues assez vite, dit le commissaire.

Cette raison nous semble étrange quand on sait que le charbon ne nous a été donné qu'en quantités limitées jusqu'en mai dernier et que les marchands n'avaient aucun approvisionnement qui vaille la peine.

La véritable raison c'est que le gouvernement n'a rien fait pour empêcher ou régler les grèves nombreuses qui se sont produites aux mines de houille, combustible qui remplace avantageusement l'anthracite pour la production de la vapeur et que ces mines sont demeurées inactives.

Au lieu de construire le canal Welland, qui ne sert à rien, comme l'a si bien dit le ministre des canaux, pourquoi ne pas exploiter nos mines de houille ?

M. Borden peint par la gauche

Au cours de son discours sur le budget M. Louis Cannon a eu un mot aimable pour le premier ministre. Nous le donnons ci-dessous sans aucun commentaire. Point n'en est besoin.

Jules César n'avait pas d'agent de publicité ou, plutôt, il était son propre agent de publicité.

Homme de non moindre importance, le chef de notre gouvernement est un souverain plus fortuné, servi qu'il est par tout un groupe d'adulateurs qui décrivent un monde étonné ses incompréhensibles hauts faits. Le président du Conseil privé, qui vient de reprendre son siège, et ses collaborateurs bien connus, tels que M. D'Alton et autres scribes tout dévoués, ont représenté dans le but d'enthousiasmer les naïfs Canadiens et d'exciter leur fervor patriotique, la conférence de la paix comme une scène mondiale, où notre premier ministre, entouré de l'éblouissant et spirituel M. Doherty, de l'ensorcelant M. Foster et de l'idéaliste M. Sifton, dictant d'un ton sévère les termes d'une paix perpétuelle à l'Allemagne prosternée, tantôt cathéchisant Wilson, tantôt influençant Lloyd George, ou donnant des conseils à Clemenceau, ou assistant de ses lumières Orlando. Mais même ce champ ne suffisait pas aux incompréhensibles énergies de notre premier ministre. Sa

Visitez le Canada

Le lointain nous enchante. Cette pensée explique probablement l'exode annuel de tant de Canadiens aux Etats-Unis et en Europe pendant la saison des vacances.

Voici le retour de cette saison. Plusieurs se demandent où ils iront se reposer durant leur congé. A ceux-là nous dirons : voyez d'abord le Canada. Notre pays renferme des sites, paysages et panoramas qui ne le cèdent à ceux d'aucune autre contrée. Ainsi, les bords de la mer, tant à l'est qu'à l'ouest, la fraîcheur vivifiante du golfe Saint-Laurent, les sites pittoresques des Laurentides si riches en gibiers de toutes sortes, les fiords incomparables de la Colombie-Britannique, encadrés dans la verdure des chaînes de forêts côtières, les lacs innombrables, parmi lesquels il faut mentionner ceux de Muskoka, Rideau, des Bois, des Mille-Iles et les grands lacs ; toutes ces merveilles naturelles, auxquelles il faut ajouter les pics majestueux des Rocheuses et Selkirk, possèdent des charmes, une grandeur et un attrait irrésistibles.

Meli-Melo

Simple comparaison

M. Cannon, à qui Charles-Quint n'a pourtant jamais rien fait, s'est permis d'établir une comparaison entre lui et ce qui nous sert de premier ministre.

C'est court mais excessivement juste.

Monsieur l'Orateur, je termine, Charles-Quint, roi d'Espagne, empereur du Saint-Empire romain, ayant allumé les guerres religieuses dans toute l'Europe, renonça à son trône chancelant et se retira dans un couvent, où il avait l'habitude de méditer sur la vanité des choses humaines. On rapporte que le très honorable premier ministre de ce pays (sir Robert Borden) renoncera bientôt à sa royauté éphémère et se retirera dans la somptueuse ambassade de Washington, où il sera en mesure de contempler le dé-arrai dans lequel il a jeté son pays. Puisse-t-il réunir bientôt ses fidèles partisans pour la scène des adieux. La population canadienne prie avec fervor afin qu'il amène avec lui, à titre de membre du personnel de l'ambassade, ses ouvriers de malheur et ses compagnons d'incompétence.

France-Amérique

Le numéro France-Amérique de juin 1919, (livraison France-Canada) publie un important article de l'honorable Raoul Dandurand, sénateur fédéral du Canada, sur sir Wilfrid Laurier et la politique canadienne. — M. Jacques Bardoux, professeur de l'École des Sciences politiques, donne un exposé d'ensemble des relations commerciales franco-canadiennes. — Le major Olivier Asselin, attaché à la délégation canadienne à la Conférence de la paix, montre quel doit être le rôle de la France dans la formation d'une élite canadienne-française. — Les chemins de fer nationaux du Canada et le rachat du Grand Trunk Railway font l'objet d'un article de M. F. Guillet, agrégé de l'Université. — M. Georges Chabaud, avocat à la Cour de Paris, examine les rapports de la France et du Canada en matière de propriété littéraire, artistique et intellectuelle.

Cette livraison contient en outre une chronique abondante sur la vie économique, commerciale et financière (politique économique, finances, industrie, agriculture, mines, etc.) ; — la vie intellectuelle, sociale et artistique (immigration, main-d'œuvre et mouvement ouvrier, vie chère, etc.) ; — la vie politique et internationale (session parlementaire d'Ottawa, trimestre au Canada, etc.) ; etc., etc.

Nos pauvres ministres !

" Je disais donc qu'il y a l'honorable ministre des travaux publics (M. Carvell) avec son commerce de pommes de terre et de foin ; l'honorable ministre des finances (sir Thomas White) avec ses amis des grands trusts et des grandes compagnies de la cité de Toronto qui ont saigné le public à blanc depuis 1901. On me dit que lui non plus n'a pas d'enfants. Nous voyons l'honorable secrétaire d'Etat (M. Burrell) qui a, je crois, un commerce de fruits dans l'ouest. Je pourrais citer aussi l'honorable ministre des douanes, M. Sifton, frère du rusé politicien millionnaire de l'ouest. En citerai-je un autre ? Il y a l'honorable ministre de la colonisation et de l'immigration, M. Calder, dont l'influence s'est attiré des millions, sans parler de sa grande expérience et de son ingéniosité. L'honorable ministre du commerce, sir Georges Foster, est encore un ministre qui, si je comprends bien, est riche et sans enfants. L'honorable ministre des chemins de fer, M. Reid, semble avoir fait passablement d'argent depuis le commencement de la guerre ; je pourrais faire allusion particulièrement à la loi adoptée l'an dernier relativement à certains tracteurs automobiles. Le ministre de la justice, le rusé M. Doherty, est un pensionnaire de l'Etat et est aussi directeur de plusieurs grandes compagnies à Montréal. Enfin nous ne devons pas oublier que nous en avons un autre qui est sur le point de devenir millionnaire : le rusé M. Meighen de l'ouest. (Extrait du discours de M. P. Casgrain, à la Chambre des communes, le 13 juin 1919).

OPINIONS LIBRES

A propos de la langue française

Il y a dans la province un réveil remarquable en faveur de la langue française. Les journaux et revues publient souvent d'intéressants articles sur ce sujet. Nos maisons d'éducation y donnent plus d'importance qu'autrefois. L'abbé Etienne Blain,

chard annonce la publication d'un troisième livre destiné à la propagation du bon parler français.

Ne pourrais-je contribuer à ma manière au succès de cette bonne campagne? Je ne voudrais pas passer pour réactionnaire; je veux servir la cause comme modérateur en soumettant à mes compatriotes quelques considérations que j'ai mûries.

Je suis certain qu'en certains quartiers va s'élever une clameur. On va dire: Que veut-il celui-là? Comment! il n'est pas capable d'écrire une phrase sans faute, et il veut se mêler à la controverse. Il ose critiquer les champions du doux parler de France Haro! sur le beaudet!

Il devient gênant d'écrire par le temps qui court. Si j'étais sensible à la critique, je renoncerais à la plume. Mais Dieu merci! j'ai la peau dure, qu'on me pique, si ce jeu peut amuser quelqu'un. Ma première considération est tirée précisément de cette disposition courageuse et fière que je manifeste à l'égard de la critique et que je conseille fortement à mes compatriotes. Comment! vous avez de bonnes pensées, d'utiles connaissances à communiquer à vos concitoyens, et de peur d'être ridicules, à cause de votre manière de parler ou d'écrire, vous allez nous faire perdre ces fruits de votre savoir, de vos recherches, de votre expérience! Courage, mon ami, parlez sans crainte et méprisez la critique.

Il est bon de rappeler ce que dit Montaigne à ce sujet: "C'est aux paroles à servir et à suivre; et que le gargon y arrive si le français n'y peut aller. Je veux que les choses surmontent, et qu'elles rempuissent de façon l'imagination de celui qui écoute qu'il n'aye aucune souvenir de ces mots. Le parler que j'aime c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche, un parler succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné comme véhément et brusque, plutôt difficile qu'ennuyeux, esloigné d'affectation; déréglé, descouvert et hardi, non pédantesque, mais plutôt soldatesque... L'éloquence fait injure aux choses qui nous détournent à soi."

Il y a plus de vingt ans, je causais avec des amis du projet de simplifier l'orthographe et la grammaire de notre langue. Il s'agissait de décréter qu'à l'avenir, en français comme en anglais, le participe passé serait invariable. L'un de mes amis me fit remarquer que si l'on appliquait ce principe de tout simplifier, on arriverait à un triste résultat.

— Lequel? lui demandai-je.
— Il n'y aurait plus de monde instruit.
— De ces instruits-là délivrez-vous, Seigneur, lui répondis-je.

Depuis cette conversation, j'ai lu le beau livre intitulé "La Vie simple", de Charles Wagner; j'ai lu et relu bien souvent le chapitre ayant pour titre: "La parole simple". L'auteur mérite l'honneur que lui fit Roosevelt, lorsque, président des Etats-Unis, il le présenta de son mieux à ses compatriotes, disant: "I am preaching your book to my countrymen". La parole, d'après Wagner doit être simple par le fond et par la forme; cette simplicité, quant au fond, doit se manifester par la constante observation de ce principe: "Etre vrai, sobre, simple dans l'expression de ses sentiments et de ses convictions... Car le danger des belles paroles est qu'elles vivent d'une vie propre. Ce sont des visiteurs distingués qui ont gardé leurs titres et ne remplissent plus leurs fonctions comme les cours royaux nous en donnent l'exemple. Vous avez bien dit, vous avez bien écrit: c'est bien, il suffit."

Mais j'ai pour mon avis un appui meilleur encore. J'ai conservé un article qui a paru il y a environ vingt ans dans cette belle revue hebdomadaire, le "Monde illustré". C'est un "Entre nous" de Léon Ledieu ayant titre: "Conservons nos vieux mots". Je laisse la parole au chroniqueur:

"L'hiver dernier, je me trouvais par hasard dans une école de campagne au moment où la maîtresse interrogeait un élève.
— Après le jour, quand le soleil est couché, qu'est-ce qui vient?
— Après... après... c'est la brunante.
— Non, on ne dit pas la brunante, c'est le crépuscule.
L'enfant se mit à rire tout interloqué.
— Le cré... cré... cré... je connais pas ça.
— Et après, quand on ne voit plus clair?
— Après c'est la noirceur.
— Non, on dit c'est la nuit.
J'enrageais d'entendre cette implacable fille trop fidèle gardienne du dictionnaire. Je m'adressai à l'enfant et, comme il faisait une tempête de neige, je lui demandai comment il appelait ce temps-là.
— Ça, monsieur, c'est une poudrière et une bonne encore.
" Je lui dis qu'il avait bien répondu, je le remerciai même, je crois, car il m'a fait grand plaisir et lui remettant dans la main une pièce blanche.

"Tiens, garçon, tu paieras la "traite" à la "tira" à tes camarades en retournant "chez vous" tout à l'heure, à la brunante. Dépêche-toi avant de te faire prendre par la "noirceur".
— Soyez pas inquiète, m'sieu, y a pas de soin."
Léon Ledieu, cite de longs extraits d'un article du célèbre André Theuriot pour dire tout le pouvoir et la valeur des mots auxquels l'Académie n'accordera pas toujours l'hospitalité mais qui n'en sont pas moins bons français de vieille roche.

La source de la langue n'est pas l'Académie ni aucune autre institution qui s'occupe du bon parler français. La source de la langue est dans le peuple. Quand un mot est bien compris de toute une région pour désigner un objet ou une action, de quel droit vient-on dire aux gens: ne dites pas ceci, mais cela?

On prétend, par exemple, qu'un secrétaire-trésorier rédigeant une résolution du conseil ne doit pas dire: "M. Jean Talon propose, secondé par Lin Roy", mais qu'il doit employer le mot "appuyé" au lieu de "secondé".
Je me demande encore pourquoi. J'ai

devant moi des livres de délibérations de 1855 et le secrétaire d'alors se sert du mot "secondé". M. Maximilien Coupal, notaire, à Saint-Rémi qui a recueilli en volume les meilleures formules pour les procédures municipales, se sert également du mot "secondé". Ce terme est implanté depuis longtemps dans notre terroir, où il a pris racine et est devenu familier avec nos conseils municipaux. Il est donc bon français; on le trouvera dans les dictionnaires; il est très expressif, et jamais d'erreur ni d'équivoque n'ont résulté de son emploi. Le mot "appuyé" est bon, mais c'est une figure; le terme propre, c'est "secondé".
Je pourrais en dire autant de la balance du prix de vente. On prétend qu'on doit dire "différence", au lieu de "balance". Le mot "balance" est maintenant bien compris sans erreur, ni équivoque; je ne vois aucune objection à son emploi. On dit bien "la balance du commerce" en économie politique, pour exprimer la différence entre les exportations et les importations.

Je constate avec plaisir que la question du "sou" est pratiquement réglée. On admet que c'est un mot bien français, mais que la valeur monétaire du sou est inférieure à celle du centin. Il faut cent vingt sous pour faire une piastre. Le mot "dollar", qui n'est pas aussi légal que piastre, a au moins la même valeur monétaire que la piastre.
S'il fallait écouter certains puristes, on serait vite rangé avec les précieuses ridicules de Molière et la langue française deviendrait une véritable chinoiserie qu'il faudrait étudier longtemps, très longtemps, trop longtemps. Il ne faut pas encourager le formalisme, encore moins le pédantisme. Imaginez-vous, par exemple, quelqu'un se trouvant à table chez un bon bourgeois et demandant de la sauce piquante; un architecte demandant à des commissaires d'école s'ils veulent des fenêtres guillottes ou autres choses semblables. Il faudrait pour comprendre ces gens avoir pour *valde-mezum* les trois volumes de M. l'abbé Blanchard. Parlons donc pour être compris. Il ne s'agit pas tant d'être admiré des savants que d'être compris des ignorants.

Enfin faudrait-il vous dire, messieurs les puristes:
Dites cela comme vous l'entendez et laissez-moi tranquille. De quel droit votre manière de parler doit-elle prévaloir sur la mienne? Y a-t-il équivoque dans les termes? Suis-je mal compris? Ne vous en déplaise, je persiste dans mon langage aussi longtemps que vous n'aurez pas plus d'autorité que moi en la matière.

CONCLUSION
Encourageons nos penseurs, nos savants, nos experts à parler et à écrire, et soyons plutôt indulgents surtout quand il y a péché véniel seulement.
Que la parole soit au service de la pensée et que le style cesse d'être un moyen de distinction, une vaine parure sociale. Que les choses surmontent et fassent oublier les mots, selon le désir de Montaigne.
Soyez simples, sans affectation; puisez sans crainte dans le trésor vulgaire des expressions du peuple, pourvu qu'il n'y ait pas d'équivoque, ni d'erreur possible.
Un dernier mot au sujet d'anglicismes. J'admets qu'on doit se servir de nos mots: notre langue est si riche. Mais on peut employer, pour être compris de tout le monde, certaines expressions anglaises en les souignant ou en indiquant de quelque façon qu'elles sont d'origine étrangère. Il n'est pas nécessaire de montrer au sujet des mots anglais cette aversion frouche de certains nationalistes outrés, ni de dénoncer comme mauvaises certaines tournures très expressives parce qu'elles viennent de l'anglais.

Le tout humblement soumis.
DAMASE GAUTHIER,
Notaire

Feu Mme Dam. Limoges
A Sainte-Anne-des-Plaines, le 22 courant est décédée Dame Veuve Damase Limoges, née Zé Alary, à l'âge de 76 ans. La défunte était la mère de MM. Benjamin Limoges, maire de Sainte-Anne-des-Plaines; S. Lanoges, H. Limoges et du Dr Gédéon Limoges et de Mmes Urgel Racine, Octave Renaud, Nap. Haot et Télesphore Gauthier, et la grand-mère de l'abbé Joseph Limoges, professeur au séminaire Sainte-Thérèse et du notaire J. S. Racine, de Montréal.
Les funérailles ont eu lieu le 25 courant à Sainte-Anne-des-Plaines.
Nos sympathies.

AVIS DE VENTE
Dans l'affaire de:
ALFRED LEPAGE,
In-ol'vable
SAINT-FAUSTIN, P. Q.
Vente à l'encan public, MERCREDI, le 9 juillet 1919, à 11 heures A. M. (heure avancée), au No 69 rue Saint-Jacques, Montréal, des biens mobiliers et immobiliers suivants, en bloc ou en lots séparés comme ci-dessous:

- 1. Stock suivant inventaire:
Marchandises sèches... 1,747 \$2
Merceries... 889 \$35
Chapeaux et Casquettes... 212 \$02
Chaussures... 1,569 \$06
Ferrerierie... 794 \$78
Epiceries... 609 \$09
Fourrures... 191 \$20 6,013 \$42
- 2. Ameublement de magasin... 239 \$15
- 3. Roulant, cheval, voitures, etc... 391 \$50
- 4. Dentes de livre suivant liste... 268 \$24
- 5. Immeuble du magasin avec dépendances, dans le village de Saint-Faustin, étant un lot Nos 28 18, 25 19 et 28-20 du Gême rang de cadastre officiel du Canton Wolf, avec maison et dépendances.

Conditions de vente: ARGENT COMPTANT Le magasin sera ouvert à l'inspection du stock le 8 juillet. Pour voir le cahier des charges et avoir plus d'informations, s'adresser à

VINCENT LAMARRE, curateur,
Bureaux: 820 Edifice "Power"

MARCOTTE FRÈRES, Ecceuteurs
Montréal, 24 juin 1919.

Grandes Courses

Données par le club de courses de Lachute
1er & 2 Juillet '19

\$1,600 EN BOURSES

1er JOUR... Classe 2.35, trot ou amble, \$300. Classe 2.24, trot, \$300. Classe 2.15, trot ou amble, \$3 0.

2ème JOUR... Classe 3 00, ouverte aux chevaux du comté, \$100. Classe 2.19, trot, \$309. Free for all, \$300.

Les courses seront régies suivant les règles de la National Trotting Association. Pour formules d'entrées, s'adresser à M. J. W. GALL.

F. ST. VINCENT, starter.
J. W. GALL, secrétaire.

PIERI FACIAS DE TERRIS
Province de Québec
District de Terrebonne } Cour de Circuit
No 381

SIMEON LACOMBE, demandeur; vs AL-FRED LEGAULT, défendeur, à savoir:

1. Un emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Sainte-Scholastique, sur le numéro cent cinquante-cinq, de la partie nord-ouest du numéro cent cinquante-quatre et d'une partie du numéro cent cinquante-six; ledit emplacement de figure régulière et renfermé dans les limites suivantes: borné au sud-est par la rue Saint-Vincent, au nord-est par la rue Saint-Antoine, au nord par Wilfrid Cyr, au sud-ouest par Olivier Clément et le terrain occupé par le curé de Sainte-Scholastique—avec maison et autres bâtisses dessus érigées;
2. Un lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse

de Saint-Canut comme faisant partie du numéro cent quatre-vingt-dix (partie No 190), contenant ledit lopin de terre un arpent de largeur sur environ vingt arpents de profondeur, plus ou moins; borné comme suit: devant par le chemin du rang Saint-Jacques, derrière par les terres de la rivière du Nord, d'un côté par Michel Bouchard ou représentants, et de l'autre côté par une partie dudit No 190, appartenant à Arthur Marcotte—sans bâtisses.

L'immeuble item No 1, tel que ci-dessus désigné, pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Sainte-Scholastique, dit district, le QUINZIÈME jour du mois de JUILLET 1919, à DIX heures de l'avant-midi; et l'immeuble item No 2, tel que ci-dessus désigné, pour être vendu à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-Canut, dit district, le QUINZIÈME jour du mois de JUILLET 1919, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif,
Bureau du shérif,
J.-W. CYR
Sainte-Scholastique, 10 juin 1919.

Sénilité Précoce

Le célèbre Dr. Michonoff, une autorité sur la sénilité précoce, dit qu'elle est "causée par des poisons engendrés dans les intestins." Lorsque votre estomac digère bien sa nourriture cette dernière est assimilée sans former de matière empoisonnée qui est la cause d'une sénilité précoce et qui abrège votre vie. Réglez votre digestion en prenant 15 à 30 gouttes de Sirop Seigel, après les repas.

Les PILULES MORO pour les HOMMES font que les hommes malades deviennent des hommes vigoureux.



M. ALBERT GAGNON
223, rue Providence, Montréal.

Je ressentais, depuis deux ans, des douleurs dans les reins. Je croyais m'être donné un tour de reins. J'avais aussi fréquemment des douleurs d'intestins et ma famille croyait à des attaques d'appendicite. Lorsqu'elles disparaissaient, je restais très faible et sans appétit. Ma mère insistait pour me faire prendre les Pilules Moro. Je m'y décidai enfin et avec quelques boîtes seulement je me suis parfaitement guéri. M. Albert Gagnon, 223, rue Providence, Montréal.

Je ne pouvais presque plus travailler tant je souffrais des reins et il y avait près de deux ans que ce mal durait, malgré les remèdes employés, les emplâtres de toutes sortes appliqués et les frictions faites presque quotidiennement. Les Pilules Moro que j'ai prises ensuite, bien que d'un usage des plus faciles, m'ont promptement ramené à la santé. J'étais ensuite heureux de pouvoir travailler à l'aise comme autrefois et aussi assiduellement. M. Adelaar Lessard, 33, rue Campeau, Centreville, Lowell, Mass.

Je perdais des forces chaque jour, manquais d'appétit, me sentais toujours très las et sans courage. Il me prenait parfois des faiblesses de cœur que je craignais de défailir. Les Pilules Moro ayant fait autrefois beaucoup de bien à mon père malade et épuisé, je me suis mis à en prendre et aussitôt je me suis trouvé plus vigoureux, plus solide à ma besogne. M. Antoine Bélanger, North Grafton, Mass.

HOMMES MALADES qui désirez avoir des conseils des médecins de la Compagnie Médicale Moro, décrivez-nous, dans une lettre, la maladie dont vous souffrez et demandez notre questionnaire. Nous vous indiquerons, par le retour de la malle, la manière de recouvrer la santé et de refaire vos forces.
Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Elles sont aussi envoyées par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c. une boîte, \$2.50 six boîtes.
Toutes les lettres doivent être adressées à: COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 272, rue St-Denis, Montréal.

Protection et Bénéfice

Lorsque l'argent est déposé comme compte d'épargne à la Banque des Marchands, il est en sûreté parfaite, pour ce qui vous regarde. Il porte intérêt tant qu'il est là—de sorte que la banque vous paie, pour ainsi dire, pour avoir soin de votre argent. Ne portez pas sur vous des sommes d'argent dont vous n'avez pas besoin, ni ne les cachez dans votre maison. Protégez-les contre les voleurs et le feu, en ouvrant un compte d'épargne.

LA BANQUE DES MARCHANDS
Bureau Chef: Montréal, DU CANADA
SUCCURSALE DE ST-JEROME
Autres succursales à St-Amande-de-Monts, St-Jovite et LaSalle.
Sous-Agence à St-Hubert-de-Québec ouverte tous les jours.
Bureau de Succursale à L'Assommoir de St-Jérôme

Établie en 1864.
J. N. LOPEZ, Gérant.

Vous ferez plaisir à la mariée

En lui offrant un saleron et montardier, en beau placage d'argent. Et ce n'est là qu'un des cadeaux nouveaux et artistiques que vous pouvez choisir chez Mappin & Webb, à Montréal.

Ne manquez pas de venir nous voir à la prochaine occasion, afin de régler cette affaire de cadeaux pour les mariages de juin. Notre choix d'articles d'argent sterling et de cuir, pierres précieuses, bijoux, porcelaines, est si vaste et si varié. Et tous nos employés parlent les deux langues.

S'il vous est impossible de venir, demandez-nous notre catalogue avec gravures.

Mappin & Webb
CANADA LIMITED
353, rue Ste-Catherine, Ouest Montréal

PREMIERE EMISSION

La Compagnie de Pulpe et de Pouvoirs d'Eau du Saguenay

\$5,500,000.

OBLIGATIONS GARANTIES

6 1/2%

Remboursables par séries annuelles inégales, depuis le 1er Juillet 1921 jusqu'au 1er Juillet 1934.

GARANTIE DES OBLIGATIONS:
Cette émission est garantie par \$7,125,000. de valeurs portant 1ère hypothèque et par \$10,621,000. d'actions préférentielles et ordinaires des compagnies suivantes, représentant le contrôle absolu des dites compagnies.

COMPAGNIES CONTROLEES

LA COMPAGNIE DE PULPE DE CHICOUTIMI;	LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ROBERVAL-SAGUENAY;
LA SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE ET D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU SAGUENAY;	LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DU PORT DE CHICOUTIMI;
	LA ST. LAWRENCE PULP AND LUMBER CORPORATION;

LA COMPAGNIE DE PULPE DE CHICOUTIMI est le plus grand fabricant de Pulpe au monde.

Coupages: \$100., \$500., \$1000.

OU PAYABLES: Le Capital et les intérêts sont payables en OR, au choix du porteur ou du détenteur enregistré, à LA BANQUE D'HOCHELAGA, ET A LA BANQUE MOLSONS, A MONTREAL ET A QUEBEC, ET A THE NATIONAL PARK BANK OF NEW YORK, A NEW-YORK, U.S.A.

Le premier coupon représente sept mois d'intérêt et sera payable le 1er janvier 1920. Les autres coupons sont payables tous les six mois le 1er juillet et le 1er janvier de chaque année.

ENREGISTREMENT: Ces obligations peuvent être enregistrées quant au capital, gratuitement, au bureau de "The Crown Trust Company," Montréal.

RACHAT: La Compagnie se réserve le droit de racheter ces obligations, par tirage au sort, en tout ou en partie, à 102% et l'intérêt couru, aux dates d'échéances des coupons, en donnant avis préalable de trente jours.

FIDEL-COMMISSAIRE: "The Crown Trust Company," Montréal.

LEGALITE: Messieurs Béique & Béique, et Messieurs McGibbon, Mitchell, Casgrain, McDougall et Stairs, Avocats, se sont assurés de la validité de ces obligations.

Les actes de fidei-commis ont été passés par devant Mtre R. Faribault, N.P., à Montréal.

Prix: Au Pair (100) et l'intérêt couru.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX:

PRODUCTION.— La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi est le plus grand fabricant de pulpe au monde. Elle fabrique actuellement 110,000 tonnes de pulpe mécanique par année et sa production sera portée à 130,000 tonnes sitôt que la nouvelle usine sera en opération.

LIMITES FORESTIERES.— La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi possède un contrôle 2,395 milles carrés de limites à bois dont 774 milles carrés sont possédés en pleine propriété (Freehold). Des experts estiment à 20,800,000 cordes la quantité de bois de pulpe qui peut être coupée sur ces limites.

POUVOIRS D'EAU.— La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi possède des pouvoirs d'Eau susceptibles de développer environ 45,000 chevaux-vapeur et utilise 30,000 ch. v. v. v. La Société d'Éclairage et d'Énergie Électrique du Saguenay possède en propre ou à son bail environ 160,000 chevaux-vapeur et il se trouve actuellement 9,200 chevaux-vapeur.

PROFITS.— Les quatre Compagnies dont les valeurs sont garanties en garantie de la présente émission ont révisé pour l'année finissant le 31 décembre 1918 leur déduction faite des dépenses de fabrication et d'administration, d'après les états certifiés de Marwick, Mitchell, Peat & Co, un profit de \$1,081,509.54 réparti comme suit:

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi	\$819,596.50
La Société d'Éclairage et d'Énergie Électrique du Saguenay	133,790.58
La Compagnie de Chemin de fer Roberval-Saguenay	107,602.88
La Compagnie Générale du Port de Chicoutimi	23,179.60
	\$1,081,509.54

La production de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi pour l'année 1919 est vendue à un prix qui permet d'émettre à plus de \$1,200,000 les profits de ces Compagnies pour l'année en cours.

ET DE LA PRESENTE EMISSION

L'émission de \$5,500,000 d'obligations de "La Compagnie de Pulpe et de Pouvoirs d'Eau du Saguenay" a pour but de consolider et de grouper entre les mains d'une même compagnie les valeurs des différentes sociétés qui constituent l'ensemble des entreprises groupées autour de "La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi". Cette opération permet également de constituer un FONDS DE ROULEMENT suffisant pour le paiement des Camagnes et aussi un FONDS DE RESERVE et un FONDS D'AMORTISSEMENT pour le rachat graduel des obligations émises.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

M. J. E. A. DUBUC, Chicoutimi.	M. J. O. QUINTAL, Président de la Chambre de Commerce de Montréal.
M. EDWARD C. PRATT, Gérant-Général de la Banque Molsons.	L'honorable NEMESE GARNEAU, Conseiller Législatif, Directeur de la Banque Provinciale du Canada.
M. LOUIS CHABLE, Vice-Président de American Paper Exports Inc. New-York.	M. R. E. HAMMOND, Vice-Président Craig-Becker Company, Inc. New-York.
L'honorable J. M. WILSON, Sénateur, Directeur de la Banque d'Hochelaga, Directeur Montreal Tramways.	M. JOHN T. STEELE, Buffalo.

On peut souscrire à cet emprunt et obtenir de plus amples renseignements aux bureaux de

VERSAILLES, VIDRAIRE, BOULAIS, LIMITEE MONTREAL QUEBEC 90 rue St-Jacques. 198 rue St-Jean.	CREDIT CANADIEN, Incorporé Agents Financiers 99 rue St-Jacques, Montréal
BEAUSOLEIL, LIMITEE, Agents Financiers 112 rue St-Jacques, Montréal	L. G. BEAUBIEN & CIE Membres de la Bourse de Montréal. MONTREAL QU'APEC 50 Notre-Dame O. 70 rue St-Pierre
MCCUAIG BROS & CO., Membres de la Bourse de Montréal 83 rue Notre-Dame Ouest MONTREAL	ET A TOUTES LES SUCCURSALES DE LA BANQUE D'HOCHELAGA ET DE LA BANQUE MOLSONS AGISSANT POUR LE COMPTE DES MEMBRES DU SYNDICAT DE SOUSCRIPTION.

NOUVELLES

Saint-Jérôme

— La procession de la Fête-Dieu, qui a eu lieu dimanche dernier, est une des plus belles que nous ayons eues depuis plusieurs années. Le cortège était des plus imposants. On y remarquait, outre les congrégations d'hommes et de dames, un groupe de soldats revenus du front. L'ordre des Chevaliers de Colomb était représenté par plus de cent membres.

Mgr de la Durantaye portait l'ostensoir et la fanfare Saint-Jérôme a joué ses plus belles marches religieuses.

Un splendide reposoir avait été élevé devant la demeure de M. F.-W. Kramer. Les citoyens du quartier Saint-Joseph ont montré beaucoup de zèle pour orner les rues où passait la procession, et plusieurs doivent être félicités pour leur bon goût.

— A l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, mardi soir, la fanfare Saint-Jérôme a donné un concert au kiosque du parc Labelle, devant une foule nombreuse, heureuse de jouir de la fraîcheur du soir en goûtant la musique.

Après ce concert, les musiciens se rendirent chez M. F.-W. Kramer où ils jouèrent quelques morceaux, puis furent l'objet d'une charmante réception par M. et Mme Kramer.

— La distribution des prix aux élèves du collège Commercial, eu lieu lundi soir. A cette occasion un joli programme récréatif avait été préparé et l'on a beaucoup applaudi les évolutions des petits gymnastes dans la marche chorégraphique « Bienvenue », le chœur de « Chœurs canadiens », le chant des « Petits colporteurs », l'opérette « Quand on conspire », ainsi qu'un brillant duo de violon, joué par M. Al méide Bourbeau.

L'orchestre des Amateurs Jérômiens — et non l'orchestre Jérômiens, comme l'annonçait le programme, — a exécuté de la musique choisie, fort goûtée de l'assistance.

De nombreux et magnifiques prix furent distribués aux élèves les plus méritants.

Mgr de la Durantaye, qui présidait cette jolie fête, a terminé la soirée par une de ces allocutions dont il a le secret.

Parents et élèves, se sont retirés enchantés : ceux-ci chargés de récompenses et les premiers tout fiers du succès de leurs enfants.

— Notre club de base-ball a dû baisser pavillon devant son adversaire, dimanche dernier. Les « Gais-Lurons » ont gagné la partie par 13 points contre 9.

— La cour supérieure a siégé, cette semaine, en notre ville, sous la présidence de l'honorable juge Robitoux.

— Le conseil a fait renouveler le tablier des ponts situés en face de l'hôtel Lapointe et près de la fonderie Viau.

Ces réparations étaient urgentes.

— La médaille d'or offerte par les Chevaliers de Colomb de Saint-Jérôme, comme prix d'honneur du Canada, a été méritée par M. Pierre Thibault, élève du collège Commercial.

— Le 24 juin, est née Marie-Eva Paillette, fille de M. et Mme Honorat Lepage. A son baptême elle eut pour parrain et marraine M. et Mme J.-N.-A. Morin, de Montréal.

— La banque Nationale ouvrira ses bureaux en notre ville le lundi 30 juin, au No 170 rue Saint-Georges.

Une visite est sollicitée.

— Le 22 juin, l'épouse de M. Henri Bertrand a donné naissance à une fille, qui, baptisée par M. l'abbé Matte, a reçu les noms de Marie-Pauline-Jacqueline-Rachel, et a eu pour parrain

et marraine M. Paul-Emile et M. le Maria Bertrand, son oncle et sa tante. Porteuse : Mme Louis Bertrand, sa grand-mère.

— La distribution des prix aux élèves des pensionnats des Sœurs de Sainte-Anne a eu lieu le samedi 21 juin 1919.

— Ne pas oublier la représentation qui aura lieu dimanche soir. Les pièces au programme et les artistes qui les interpréteront méritent certainement un succès qui ne leur manquera pas.

L'orchestre des Amateurs Jérômiens exécutera de la musique choisie aux entr'actes.

Il y a longtemps que Saint-Jérôme n'a pas eu de soirée semblable. Qu'en on profite.

BROWNIE



— Lait de Magnésie, antiacide et laxatif doux, contre la dyspepsie, le mal de tête et les autres dérangements dus à l'acidité de l'estomac et à la constipation, arrête la nausée et la diarrhée occasionnée par la fermentation intestinale, 40 c. la petite bouteille, 75 c. la bouteille de 16 onces.

Avec le 1er juillet commence la période des vacances, profitez de ces quelques jours de repos, photographiez les innombrables points de vue que la nature a parsemés dans les Laurentides. Vous trouverez pellicules, film-pack, brownies, kodaks et autres accessoires de photographie Eastman, à la Pharmacie Langois, 164 rue Saint-Georges, près du marché, Saint-Jérôme.

— Lait de Magnésie, antiacide et laxatif doux, contre la dyspepsie, le mal de tête et les autres dérangements dus à l'acidité de l'estomac et à la constipation, arrête la nausée et la diarrhée occasionnée par la fermentation intestinale, 40 c. la petite bouteille, 75 c. la bouteille de 16 onces.

Avec le 1er juillet commence la période des vacances, profitez de ces quelques jours de repos, photographiez les innombrables points de vue que la nature a parsemés dans les Laurentides. Vous trouverez pellicules, film-pack, brownies, kodaks et autres accessoires de photographie Eastman, à la Pharmacie Langois, 164 rue Saint-Georges, près du marché, Saint-Jérôme.

Il enlève les cors et les callosités

Ne souffrez plus ! Tout cor ou callosité s'enlève avec les doigts



Ne souffrez plus ! Un petit flacon de Frezzone vous enlève les cors et les callosités, ou la peau durcie sous vos pieds, et ils s'enlèveront.

Quand le Frezzone enlève les cors des orteils ou des callosités sous les pieds, la peau reste rose et saine, et jamais ne s'irrite ou ne se ride.

— Hier, M. le Dr F.-P. Vanier a été élu commissaire d'écoles ; M. Alexandre Villeneuve a été élu aux mêmes fonctions en remplacement de M. J.-E. Leduc.

Ces deux élections se sont faites sans opposition.

— ON DEMANDE une servante pour ouvrage général. S'adresser à J.-Adelard Filiatrault, 234 rue Saint-Georges, Saint-Jérôme.

DES FLEURS NATURELLES

Avez-vous besoin de fleurs naturelles pour quelque occasion que ce soit : fêtes, naissances, mariages, décès, etc. ?

Adressez-vous à la PHARMACIE FOURNIER qui représente à la fameuse maison McKenna, de Montréal. Choix sur catalogue. Prompte livraison.

MATÉRIEL PHOTOGRAPHIQUE

On trouvera aussi à la pharmacie Fournier des kodaks et tous les accessoires voulus pour faire de la photographie.

A VENDRE — 3 maisons, près du centre de la ville de Saint-Jérôme. Une à deux logements et deux autres à un logement chaque. Conditions faciles. J.-E. PARENT, N. P., Saint-Jérôme.

CRESOBENE

(CAPSULES)

Composées de produits balsamiques, antiseptiques, volatils, les Capsules Cresobene imprègnent de leurs bienfaisants vapeurs tout l'appareil respiratoire et guérissent infailliblement les MAUX DE GORGE, LARYNGITES, TOUX, GRIPPE, INFLUENZA, RHUMES, BRONCHITES, ASTHME, EMPHYSEME, etc.

Prix, 50 sous la boîte, six boîtes pour \$2.50, chez les marchands ou par la poste. Compagnie des CAPSULES CRESOBENE, 272 rue St-Denis, Montréal.

Sainte-Agathe

M. le docteur et Mme Bruchési sont allés à Saint-Eustache.

Mlle Paquin, de Montréal, sont ici pour l'été.

Mme Bourbonnière, Mlle Jeannette Panetton et son frère Emile sont de passage en notre ville pour un mois.

Parmi les familles qui passent l'été ici, on remarque celles de Dr P.-S. Bohémier, J.-A. Hébert, Dubois, Dr Dufresne.

MM. O. St Amour, G. Liboiron, A. Boucher et R. Duzé sont partis pour la pêche au lac Oareau, Saint-Donat.

— Dimanche dernier a eu lieu en notre ville la procession solennelle de la Fête-Dieu. La cérémonie fut plus imposante que jamais. Presque toute la population de Sainte-Agathe y prit part.

Le Très-Saint-Sacrement était porté par M. le Curé, aidé de MM. les abbés Bourque et Gonin.

Une cavalcade ouvrait la procession et venaient ensuite les différents ordres précédés de leur bannière. En avant du dais, porté par les marguilliers, on remarquait son honneur M. le maire E.-D. Godon et MM. les Echevins. Le chœur de chant fermait la marche.

Après la cérémonie, il y eut bénédiction à l'église et on exposa le Saint-Sacrement jusqu'au salut de 7 h. 15.

CANADA

CORSETS. — La seule chose qui vous donnera à la fois une mine élégante et gracieuse et le confort d'être très à l'aise, c'est un bon corset approprié à votre taille. Nous serons heureux de vous faire voir les modèles les plus nouveaux et durables, dans les meilleures marques, tels que : C/C à la Grâce, Warner's, et autres. Vous ne pouvez les porter sans éprouver une grande satisfaction. En vente chez

E.-L. AUGER, MARCHAND TAILLEUR, pour DAMES et MESSIEURS

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE TERREBONNE (DISTRICT DE TERREBONNE)
Règlement No 311

A une assemblée du conseil de la ville de Terrebonne, tenue à l'hôtel de ville de Terrebonne, le 9 juin 1919, à laquelle séance sont présents MM. Eugène Labelle, maire, Arthur Sanscartier, L.-C. Ouimet, Léon Forget, Joseph Viau et Henri Brassard, échevins.

Ledit conseil ordonne et fait le règlement suivant, savoir :

REGLEMENT pour révoquer le règlement de prohibition approuvé par les électeurs municipaux de la ville de Terrebonne, le 22 décembre 1915 :

Attendu que le résultat du vote plébiscitaire, en avril dernier, a démontré que la très grande majorité de la ville de Terrebonne est favorable à la vente de la bière et des vins légers ;

Le conseil de la ville de Terrebonne, statue et décrète par règlement, comme suit :

1. Le règlement prohibant, dans les limites de la ville de Terrebonne, la vente des liqueurs enivrantes et l'octroi de licences en conséquence, en vertu et en exécution de la section quinzisième, du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec de 1919, approuvé par les électeurs municipaux de la ville de Terrebonne, le 22 décembre 1915, et dont communication a été donnée au percepteur du revenu pour le district de Terrebonne, est par le présent révoqué et abrogé.

2. Le présent règlement sera soumis à l'approbation des électeurs en la manière et d'après les formalités prescrites par l'article 1321 des Statuts Refondus de Québec 1919, tel qu'amendé par la loi 6 Georges V, chapitre 13 et ne prendra effet que s'il a été approuvé par la majorité des électeurs qui auront voté.

3. Le secrétaire trésorier fera annoncer le présent règlement en le publiant quatre semaines consécutives dans un journal publié hebdomadairement ou plus souvent, le plus près possible de cette municipalité, et aussi en fera afficher des exemplaires dans au moins quatre lieux publics dans la municipalité avec un avis revêtu de sa signature, énonçant que le douze juillet mil neuf cent dix-neuf, étant un jour de la semaine suivant immédiatement ces quatre semaines, à dix heures de l'avant midi, en la salle publique de l'hôtel de ville, il y aura votation au scrutin secret, dans la municipalité, aux fins de décréter si le règlement doit être approuvé ou désapprouvé, selon le cas, par les électeurs.

(Signé) EUGENE LABELLE, Maire
AMEDEE JASMIN, Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE TERREBONNE (DISTRICT DE TERREBONNE)

AVIS PUBLIC est par le présent donné par le soussigné, secrétaire trésorier de la ville de Terrebonne, que le règlement No. 311, révoquant le règlement de prohibition approuvé par les électeurs municipaux de la ville de Terrebonne le 22 décembre 1915, a été adopté par le conseil municipal de la ville de Terrebonne, à sa séance en date du 9 juin mil neuf cent dix-neuf, et qu'en conséquence et en vertu de la teneur du dit règlement, le 12 juillet mil neuf cent dix-neuf à dix heures de l'avant midi, en la salle publique de l'hôtel-de-ville de la ville de Terrebonne, il y aura votation au scrutin secret, dans la municipalité, aux fins de décréter si le dit règlement No. 311 doit être approuvé ou désapprouvé, selon le cas, par les dits électeurs municipaux.

Donné à Terrebonne, ce dix juin, mil neuf cent dix-neuf.

Signé : EUGENE LABELLE, Maire.
AMEDEE JASMIN, Sec. Trés.

(Vraie copie), Amédée Jasmin, Sec. Trés.

Tarifs pour Service Téléphonique

LES nouveaux tarifs pour le service à longue distance seront appliqués à partir du 25 Mai. Ils sont basés sur les distances en ligne directe; ils rectifient les inégalités des anciens taux et comprennent des augmentations aussi bien que des diminutions de tarif.

Le tableau suivant servira pour comparer l'ancien et le nouveau tarifs pour une conservation de 3 minutes entre des localités les plus suivies demandées par les abonnés locaux.

	Ancien Tarif	Nouveau Tarif
Saint-Jérôme à Montréal.....	\$.25	\$.25
Sainte-Scholastique.....	.15	.15
Sainte-Agathe.....	.25	.20
Sainte-Adèle.....	.15	.15
Joliette.....	.25	.25
Saint-Lin.....	.15	.15

Les heures durant lesquelles les tarifs à prix réduits pour le service à longue distance seront en vigueur (tarif de nuit) sont actuellement comme suit :
De 8.30 p.m. à 11.30 p.m., 60 pour cent. du service du jour
De 11.30 p.m. à 6 a.m., 40 pour cent. du service du jour

Les tarifs de nuit sont basés sur l'heure "Standard"

SERVICE LOCAL

Les tarifs pour le service local des abonnés actuels seront augmentés de dix pour cent. à partir du 1er juillet.

Le nouveau tarif sera applicable aux nouveaux abonnés à partir du 25 mai.

Chaque téléphone Bell est une station de service à longue distance

La Compagnie Canadienne du Téléphone Bell

PRIMUS
The Ceylon and Indian

Le Thé Primus

est un thé exquis, économique. C'est ce que vous direz certainement lorsque vous l'aurez essayé. Son arôme riche et délicat—caractéristique des thés les plus renommés de Ceylan et des Indes—est conservé dans toute sa force originale grâce à un emballage soigné. Il vous donnera donc, livre pour livre, plus de tasses et un meilleur breuvage que toute autre marque sur le marché.

Deux variétés—vert et noir.

Insistez pour le Thé Primus auprès de votre épicière.

Essayez les autres PRODUITS PURS PRIMUS, garantis de la plus haute qualité.

L. Chaput, Fils & Cie., Limitée, Montréal

CONSTIPATION

Le séjour prolongé de matières fécales dans l'intestin compromet la santé générale, charge le sang de substances nuisibles, ce qui provoque des maladies. Ayez une évacuation de l'intestin, au moins toutes les vingt-quatre heures, en prenant le

ROBOL

Une ou deux tablettes ROBOL prises le soir au coucher, vous guériront de la constipation et vous débarrasseront des déchets qui vous empoisonnent.

En vente partout 25 sous la boîte, six pour \$1.25. Envoyé par la maille par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE 116, 274, rue St-Denis, Montréal.

Pourquoi souffrir d'une vue défectueuse

Les jeunes et les vieux dont la vue est défectueuse doivent supprimer cette grave incommodité. Nous sommes à leur disposition pour remédier au défaut dont ils souffrent et notre grande expérience est une garantie de succès.

L'INSTITUT D'OPTIQUE
144, rue Sainte-Catherine Est
Angle avenue Hôtel-de-ville
MONTREAL

Spécialiste Beaumier
Le meilleur de Montréal

☞ Cette annonce vaut 15 cts par dollars sur tout achat de lunetterie. ☜
Pas d'agents sur le chemin pour notre maison responsable.

Vancouver Wood Pipe Co.
Vancouver, C. A. Ltd.

MANUFACTURIERS DE TUYAUX A DOUVES, TUYAUX A DOUVES SANS JOINTS RESERVOIRS A EAU, SILOS CERCLÉS DE FIL DE FER

Jos.-R. MARTIN & Company
Board of Trade . . . Montréal, P. Q.
Representants pour l'est du Canada

Correspondance sollicitée pour les affaires de 1919. Cotations des plus bas prix.

DYSPEPSIE

Si vous voulez un remède radical pour guérir votre dyspepsie, votre gastrite, votre dilatation d'estomac, vos pituites, etc., etc., prenez les tablettes

PAP-SAG

C'est le meilleur guérisseur de toute personne qui souffre de l'estomac.

En vente partout 50 sous la boîte, six pour \$2.50. Envoyé par la maille par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE 116, 274, rue St-Denis, Montréal.

FEMMES MALADES
QUI ONT PRIS LES PILULES ROUGES pour les FEMMES
PALES ET FAIBLES ET ONT ETE GUERIES

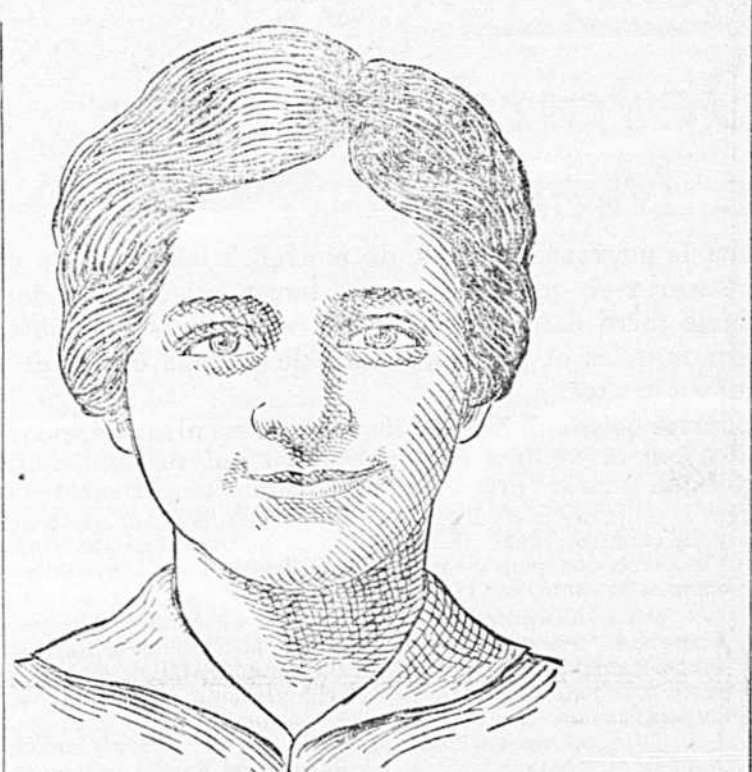
J'ai plus d'une fois profité des bons effets des Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Elles m'ont guérie alors que je souffrais de faiblesse, d'irrégularité, de digestions difficiles, etc. Je me sentais toujours excessivement lasse et j'étais devenue si nerveuse que je ne dormais pas. Après avoir reçu, sans résultat, les soins de plusieurs médecins, je me décidai d'écrire au médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine dont les renseignements et les conseils hygiéniques sont pour beaucoup dans la rapidité avec laquelle j'ai recouvré la santé. Mme O. Robitaille, 467, rue Social, Woonsocket, R. I.

Ma digestion était mauvaise depuis quelques mois, ce qui était la cause de douleurs à l'estomac et de palpitations de cœur. J'étais devenue bien faible et avais souvent des maux de tête, des étourdissements. Un médecin me soignait sans me faire beaucoup de bien. En lisant dans les journaux les guérisons opérées par les Pilules Rouges, j'eus l'espoir de me guérir avec ce même remède et je me mis à en prendre. En effet, elles ont vite dissipé ma faiblesse et m'ont parfaitement rétablie. Mme Arthur Légaré, 14, rue Chenier, Québec.

Je n'avais pas de sang, étais très faible, pâle et maigre. Je me sentais lasse toujours, malgré le repos que je me donnais. J'éprouvais comme un vide dans l'estomac, une lourdeur dans la tête et des vertiges. Après avoir écrit au médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, j'ai commencé à prendre des Pilules Rouges qui, dans l'espace de quelques semaines, m'ont beaucoup fortifié. Mes connaissances remarquaient déjà le changement qui s'annonçait par un meilleur teint, un regard plus vif. J'ai cependant continué l'emploi des Pilules Rouges quelques temps encore et je me suis assurée une bonne santé. Mme Joseph Dubé, 594, rue Eastern, Fall River, Mass.

Obligée bien jeune de travailler pour pourvoir à mon existence, et d'une constitution délicate, je fus bientôt à bout de forces. Le mal de tête me tourmentait continuellement et lorsque je me couchais le soir j'étais harassée. Mes nerfs étaient agacés pour un rien. Je me mis à prendre des Pilules Rouges et aussitôt les forces me revinrent. Au bout de quelques semaines, il s'était opéré un changement surprenant. Sans avoir été obligée de suspendre mon travail, je m'étais rétablie et je me sentais vigoureuse comme jamais je ne l'avais été. Mme Henri Martin, 207, rue Rivard, Montréal.

A l'âge de douze ans, ma petite fille était faible, très pâle et chétive, se plaignait souvent de points de côté et de maux de tête. Supposant que son



Mme O. ROBITAILLE
467, rue Social, Woonsocket, R. I.

âge était la cause de ce mauvais état de santé, je lui fis prendre les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et ce fut merveilleux de voir le changement qui se fit. Ma jeune fille a maintenant quinze ans et, malgré qu'elle travaille depuis un an, elle se porte bien. J'ai moi-même pris des Pilules Rouges pour vaincre ma faiblesse et elles y ont réussi. Mme D. Touchette, 11, rue Ponhaton, Putnam, Conn.

Les CONSULTATIONS GRATUITES, au bureau de la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue St-Denis, sont données tous les jours, exceptés les dimanches, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. C'est toujours, depuis vingt ans, le même médecin qui préside à ces consultations. Les femmes, qui ne peuvent venir au bureau, sont invitées à lui écrire.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c., une boîte, \$2.50, six boîtes. Elles sont toujours vendues en boîtes, jamais au cent. Si vous ne pouvez vous les procurer dans votre localité, écrivez-nous, nous vous les enverrons sur réception du prix.

Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

A.-P. LAPLANTE
Agent d'Assurances
contre l'Incendie

228, rue Labelle, [Saint-Jérôme]

Elie Meunier
MANUFACTURIER

Portes, Chassis,
Jalousies, Moulures

Bois de charpente, Bois préparé,
Tournage, Découpage, etc.

Ancienne manuf. Limoges, près du moulin à farine Jules Drouin
SAINT-JEROME

Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en **48 HEURES** les écoulements qui exigent autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les cyprès et les injections.

SANTAL CAPSULES MIDY

L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, par J.-E. Prévost, éditeur-proprétaire.

QUÉBEC LA CAPITALE AGRICOLE

EXPOSITION PROVINCIALE
LA PLUS GRAND ÉVÈNEMENT ANNUEL DE LA PROVINCE

28 AOÛT - 1919 - 6 SEPT
LA SEMAINE DU RETOUR À QUÉBEC

La "Nouvelle Gloire" les Attend

L'Exposition Provinciale de Québec est un triomphe pour les cultivateurs progressifs. Ils y trouvent les plus hautes récompenses en argent et les plus grands honneurs. C'est la meilleure occasion pour bénéficier des concours, du progrès moderne qui s'y déploie splendidement et pour participer aux grandes démonstrations en l'honneur du Mérite Agricole.

Ne manquez pas ce solennel rendez-vous du Retour à Québec.

Le Sirop du Dr Fred Demers pour les enfants

est un trésor pour le sommeil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée, et pour tous les besoins des bébés et des enfants. Demandez-le toujours. En vente partout et au dépôt, 309 rue Saint-Denis, Montréal.

Cachets du Dr Fred Demers contre le mal de tête

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête ce sont les seuls vraiment bons. Exiger toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet. En vente partout. Dépôt : 309, rue Saint-Denis, Montréal.

Dr Alfred Lapointe
Médecin-Vétérinaire
BUREAU A L'HOTEL BELLEVUE
SAINT-JEROME, P. Q.

L'Hôtel Bellevue, tenu par M. P. Lapointe est un établissement recommandable sous tous les rapports. Site enchanteur, près de la rivière du Nord. Table excellente, chambres spacieuses, écuries bien aménagées. Un omnibus est à la disposition des voyageurs à l'arrivée et au départ de tous les trains. 118 et 120, rue Labelle, Saint-Jérôme.

Dr Alb. Laroche
MEDECIN CHIRURGIEN
Rue Labelle, en face de la banque d'Hochelega
TÉLÉPHONE BELL No. 159
SAINT-JEROME - P. Q.

C. A. Lorrain
Agent general d'Assurances
Téléphone Bell No. 58
157, rue Saint-Georges
SAINT-JEROME, P. Q.

Amendement, Engrais, Remède

Dernière création

"Calco" comme amendement



La texture du sol est très favorablement affectée par l'application de "Calco". Les terres fortes deviennent plus poreuses et plus facilement perméables par l'air et par l'eau. La condition physique des terrains sablonneux est aussi fort avantageusement améliorée par l'addition de calcaire : la chaux leur donne plus de consistance et plus de corps.

"Calco" comme engrais

L'introduction du carbonate de calcium dans le sol augmente considérablement la proportion de potasse et d'acide phosphorique solubles et met de la sorte la terre en meilleur état de servir à l'alimentation des plantes et de produire d'abondantes récoltes.

"Calco" comme remède

La réaction chimique, entre l'acide de la terre et le calcium appliqué, produit un composé neutre qui corrige l'acidité du sol. Les principes ferrugineux nuisibles qui s'y trouvent sont transformés, sous l'influence du calcaire, en composés inoffensifs et le sol est conséquemment rendu apte à la végétation des plantes.

EXTRAIT D'ANALYSE CHIMIQUE

Carbonate de calcium	98.41 p. c.
Insoluble dans l'acide (sable, argile)	0.66 "
Oxyde de fer et alumine	0.80 "
Carbonate de magnésium	0.13 "
	100.00 "

PHYSIQUE

Quantité passant le tamis de 100 mailles au pouce 99.59 p. c.

Tout renseignement sur demande par

DESCHAMBAULT QUARRY CORPORATION

52, rue Saint-Paul

Québec

Pour Guérir le **RHUME** et la **GRIPPE**
Employez Toujours Le **SIROP GAUVIN**
Pour le Rhume

La Gomme d'Épinette

Le médicament canadien le plus populaire contre la toux, constipée, avec le Menthol, l'Eucalyptol et les autres médicaments antiseptiques et curatifs dont se compose le Sirop Gauvin pour le Rhume, le remède le plus efficace contre Toux, Rhumes, Bronchites, Coqueluche, Grippe et autres affections de la Gorge, des Bronches et des Pouchons. Balsamo-antiseptique puissant et expectorant efficace, la Gomme d'Épinette aide à soulager la toux, à calmer l'irritation des muqueuses des voies respiratoires qu'elle assainit et protège contre l'action néfaste des microbes de la Grippe et de la Tuberculose.

J. A. E. GAUVIN
Pharmacien-Chimiste
MONTREAL

LE SIROP GAUVIN pour le RHUME est en vente partout à 25c la bouteille

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de L'Ascension

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse de L'Ascension tenue au lieu ordinaire des délibérations dudit conseil, lundi, deuxième jour de juin mil neuf cent dix-neuf, conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec, et à laquelle session sont présents : M. le maire Louis Séguin et MM. les conseillers Joseph Robichaud, Arthur Sarrazin, Augustin Desormeaux, Isidore Carrière, Patrick Sarrazin, formant le quorum dudit conseil sous la présidence de M. le Maire.

RÈGLEMENT No 31
Abrogeant le règlement No 26 de prohibition relativement à la vente des liqueurs enivrantes et alcooliques.

Attendu que le résultat du vote sur le plébiscite en avril dernier démontre que la grande majorité du peuple de la province est en faveur de la bière et des vins légers ;

Attendu qu'il est juste et raisonnable de donner aux contribuables de cette municipalité l'avantage de se prononcer sur cette question de bière et de vins légers pour leur localité ;

Il est résolu et statué par règlement (No 31) comme suit, sur proposition du conseiller Augustin Desormeaux, secondé par le conseiller Isidore Carrière comme suit, savoir :

1. Le règlement No 26 de ce conseil relatif à la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes et alcooliques est par le présent règlement révoqué et annulé à toutes fins de droits.
2. Ce règlement sera soumis suivant la loi aux électeurs municipaux de ladite municipalité pour approbation et n'entrera en vigueur qu'après telle approbation seulement conformément aux dispositions de la loi de Tempérance de la province de Québec.
3. Le secrétaire-trésorier de ce conseil sera tenu de faire publier le présent règlement suivant la loi, et d'en transmettre aussi suivant la loi une copie au Percepteur du Revenu Provincial pour le district de Montréal.

(Signé) LOUIS SÉGUIN, maire,
C. LEONARD, Sec.-Trés.

Je soussigné, Cyrille Léonard, secrétaire-trésorier du conseil municipal de la paroisse de L'Ascension, certifie que la copie du règlement ci-dessus est une vraie copie du règlement passé par ledit conseil à sa session spéciale du deuxième jour de juin 1919.

C. LEONARD,
Secrétaire-trésorier.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de L'Ascension

Aux habitants de ladite municipalité de la paroisse de L'Ascension

AVIS PUBLIC

Aux habitants de la susdite municipalité : Avis public est par les présentes donné par les soussignés, E.-D. Godon, maire, et Rodolphe Dazé, secrétaire-trésorier de la municipalité de la ville Sainte-Agathe des Monts, que le règlement ci-dessus sera pris en considération par les électeurs municipaux de ladite municipalité qualifiés par la loi pour approuver ou désapprouver tel règlement, le vendredi 25 juillet 1919, étant un jour de la semaine suivant la dernière publication du règlement, à dix heures du matin (ancienne heure), en la salle de l'hôtel de ville, lieu des réunions du conseil, auquel jour il y aura votation au scrutin secret aux fins de décréter si ledit règlement doit être approuvé ou désapprouvé par les électeurs.

Daté à Sainte-Agathe des Monts, ce vingt-cinq juin 1919.

(Signé) E.-D. GODON, Maire
RODOLPHE DAZÉ, Secrétaire-trésorier

Vraie copie,
RODOLPHE DAZÉ,
Secrétaire-trésorier.

vé ou désapprouvé, suivant le cas, par les électeurs.

Donné à L'Ascension, ce troisième jour de juin 1919.

(Signé) C. LEONARD, Sec.-Trés.
(Vraie copie)
C. LEONARD,
Secrétaire-trésorier.

Province de Québec
Ville Sainte-Agathe-des-Monts

A une session générale du conseil municipal de la ville Sainte-Agathe des Monts, tenue à l'hôtel de ville, à l'heure ordinaire des sessions dudit conseil, le lundi seize juin mil neuf cent dix-neuf, conformément à la loi et aux règlements de ce conseil, à laquelle session sont présents son honneur le maire E.-D. Godon et MM. les échevins M. Lanthier, F. X. Labrecque, P. Belhumeur, J.-C.-L. Bertrand, L.-E. Parent, G. Liboiron, formant un quorum du conseil, sous la présidence de son honneur le maire E.-D. Godon.

RÈGLEMENT No 24
Règlement pour abroger le règlement de prohibition relativement à la vente des liqueurs alcooliques.

Il est ordonné et statué par règlement de ce conseil comme suit :

1. Que le règlement voté le 25 novembre 1915, en vertu de la section quinzisième du chapitre quinquième du titre quatrième des Statuts Révisés de Québec 1909, est par le présent règlement abrogé et annulé.

2. Le présent règlement sera soumis, suivant la loi, aux électeurs municipaux de la susdite municipalité pour approbation ou désapprobation et n'entrera en vigueur qu'après telle approbation, conformément aux dispositions de la loi de Tempérance de la province de Québec.

(Signé) E.-D. GODON,
Maire
RODOLPHE DAZÉ,
Secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Rodolphe Dazé, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, certifie que la copie du règlement ci-dessus est une vraie copie du règlement passé et adopté par ledit conseil à sa session générale du seize juin mil neuf cent dix-neuf.

RODOLPHE DAZÉ,
Secrétaire-trésorier

Province de Québec
Ville Sainte-Agathe-des-Monts
AVIS PUBLIC

Aux habitants de la susdite municipalité : Avis public est par les présentes donné par les soussignés, E.-D. Godon, maire, et Rodolphe Dazé, secrétaire-trésorier de la municipalité de la ville Sainte-Agathe des Monts, que le règlement ci-dessus sera pris en considération par les électeurs municipaux de ladite municipalité qualifiés par la loi pour approuver ou désapprouver tel règlement, le vendredi 25 juillet 1919, étant un jour de la semaine suivant la dernière publication du règlement, à dix heures du matin (ancienne heure), en la salle de l'hôtel de ville, lieu des réunions du conseil, auquel jour il y aura votation au scrutin secret aux fins de décréter si ledit règlement doit être approuvé ou désapprouvé par les électeurs.

Daté à Sainte-Agathe des Monts, ce vingt-cinq juin 1919.

(Signé) E.-D. GODON, Maire
RODOLPHE DAZÉ, Secrétaire-trésorier

Vraie copie,
RODOLPHE DAZÉ,
Secrétaire-trésorier.

EUGENE PREVOST

LICENCIÉ INSTITUT COMPTABLE
LIQUIDATEUR DE FAILLITES

Compromis obtenus sous le plus court délai. Règlements promptement effectués.

SUITE 506, IMMEUBLE ROYAL TRUST

107, rue Saint-Jacques - MONTREAL

TÉLÉPHONE BELL Bureau : Main 1056
Résidence : Rockland 2934

S.-G. Laviolette, Ltée

Quincaillerie, Peinture, Vernis, Faïence, Poterie, etc.

POELES EN ACIER UNIVERSAL FAVORITE

POELES ROYAL FAVORITE

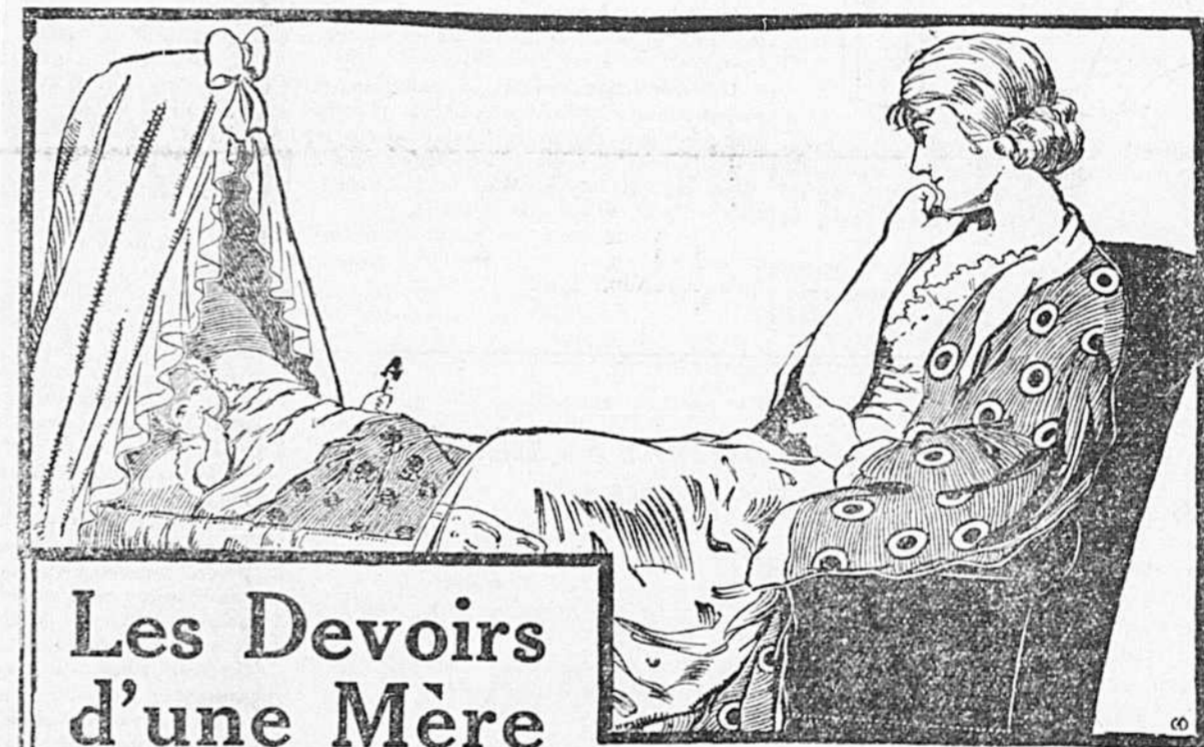
Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant pleine et entière satisfaction.

COURROIES de toutes sortes, SCIERS RONDES, HORLOGES, CHARBON, DYNAMITE, POWDRE A FUSIL

Choix considérable de MONTRES à des prix défiant toute compétition.

LAMPES ELECTRIQUES de 1ère qualité, à 25 cts.

S.-G. LAVIOLETTE, Ltée.,
Angle des rues St-Georges et Ste-Anne
SAINT-JEROME



Les Devoirs d'une Mère

En présence de nouveaux devoirs, de nouvelles épreuves, de chagrins, de déceptions, de surmenage qui épuisent ses forces, minent son énergie, usent ses nerfs, la jeune mère doit considérer que son premier devoir est de conserver ses forces morales et physiques, afin de pouvoir élever et protéger le petit être qui lui est si cher.

Toutes les luttes qu'elle doit soutenir, sans trêve ni merci, pour l'existence de son enfant, les longues veillées et l'épuisement qui en résulte exigent de sa part un effort tel que tous ses organes sont continuellement surmenés.

Voyez la durant le cours des nuits longues, interminables, pendant que tout autour d'elle repose dans un profond sommeil, seule elle veille et une prière s'élève du fond de son cœur demandant au ciel la protection pour ce petit être si fragile pour lequel elle est volontiers prête à sacrifier ses forces, sa santé, sa vie.

Même, lorsqu'épuisée, elle s'assoupit un instant, là encore le repos lui est refusé. Au moindre bruit, elle lève la tête lourde de sommeil, surveillant d'un œil inquiet le bébé qu'elle aime tant, puis elle retombe dans un demi-sommeil, pour se réveiller à chaque heure, à chaque son lointain, qui auparavant ne servait qu'à bercer son sommeil.

Est-il surprenant dans ces conditions, qu'après ces longues veillées suivant de si près une maladie pénible et une longue convalescence, elle soit si pâle, si faible, si nerveuse? Combien y en a-t-il parmi ces jeunes mères, qui souffrent, toute leur vie durant, des conséquences de cette période de surmenage?

C'est surtout à ce moment là qu'il est de la plus haute importance de soutenir l'organisme et de le remonter jusqu'à ce qu'il ait reconquis ses fonctions normales. Le célèbre



Vin St-Michel

est pour ces jeunes mères, le tonique reconstituant le plus puissant, le plus efficace; leur meilleur soutien. Il donne très rapidement des forces, abrège la convalescence, procure une sensation de repos, de bien-être, de vigueur et de santé. Riche en fer, en tanin et en sels essentiels à la vie, il donne un sang riche, pur et abondant. Spécifique de l'épuisement nerveux, le Vin St-Michel nourrit, calme et régénère les nerfs, intensifie la puissance nerveuse, augmente les forces, l'énergie et la vitalité. Délicieux au goût, facile à digérer, économique et efficace, c'est le reconstituant naturel que devraient employer les jeunes mères, les convalescentes et toutes les personnes faibles, anémiques et nerveuses.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre de vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Soleils Agents), 468, St-Paul Ouest, Montréal
EASTERN DRUG CO., Boston, Mass., (Agents pour les Etats-Unis.)

La meilleure politique à suivre pour devenir riche c'est de faire de l'épargne. La

Banque d'Hochelega

prendra soin de vos économies et les fera fructifier. Votre argent est toujours à votre disposition; vous pouvez le retirer en tout temps sans avis.

Capital payé : \$4,000,000
Fonds de réserve : \$3,700,000
Total de l'actif, \$39,000,000

DIRECTEURS
J.-A. Vallancourt, président
Hon. F.-L. Beique, vice-président
A. Tardotte, E.-H. Lemay
Hon. J.-M. Wilson, A.-W. Bonner
A.-A. Laroche
Beaudry Lemay, gérant général

SUCCURSALE SAINT-JEROME
A.-C. HEBERT, gérant

INVENTIONS

Protégées en tous pays
Si vous avez une invention à développer et à protéger, une marque de commerce à faire enregistrer, veuillez communiquer avec nous.
Nous nous chargerons de faire pour vous les recherches nécessaires. Nous vous aiderons de nos conseils et nous vous donnerons tous les renseignements que vous désirez.

PIGEON & LYMBURNER
AUTREFOIS
PIGEON, PIGEON & DAVIS
Edifice "Power" MONTREAL

CANADIAN PACIFIC

Voici le nouvel horaire des trains du Pacifique Canadien qui desservent notre ville :

De MONTREAL arrive à SAINT-JEROME

A Labelle, quotidien	10.14 a.m.
A Mont-Laurier, ex. dimanche	5.17 p.m.
A Shawbridge, samedi et dimanche	7.53 p.m.
" " samedi	3.10 p.m.
" " samedi	12.45 a.m.

Pour MONTREAL Départ de SAINT-JEROME

De Shawbridge, ex. dimanche	6.15 a.m.
De Labelle, " "	8.19 a.m.
De Mont-Laurier, " "	5.41 p.m.
De Labelle, le dimanche	7.52 p.m.
De Shawbridge, le dimanche	10.01 p.m.

SINAÏ LAMARRE
AVOCAT

Ancien bureau de M. CAMILLE L. DE MARTIGNY
Téléphone No 115
RUE LABELLE, Près du pont de fer
SAINT-JEROME.

On trouve une variété considérable de parfum, de poudre de toilette, de lotions, de savons, pâte à dents, etc., à la librairie Prévost, rue Sainte-Julie.